

Verbatim de l'interview de l'abbé Cekada par Serge de Beketch le 21/06/2006

Serge de BEKETCH

*Comment expliquez-vous **le refus ou l'absence de réaction** ? J'ai interrogé les gens qui ont écouté notre dernière émission et qui ont lu mon journal. Il y a eu trois sortes de réactions. Une partie dit : C'est extrêmement intéressant. C'est grave. C'est une vraie question qui mérite débat.*

Une partie dit : Ce n'est pas sérieux. C'est un travail qui ne repose que sur une mauvaise compréhension du travail qui a été fait par les adaptateurs, les créateurs du nouveau rite. En fait, on a pris dans les rites orientaux, des paroles qui ont remplacé les paroles de l'ancien rite latin. Et donc la validité est assurée par la pérennité du rite oriental.

Mais, il y a une majorité de gens, notamment dans les milieux proches des fraternités, qui disent que ce n'est pas une question dont on débat. C'est trop grave. Cela sème le trouble dans les esprits. Cela sème l'inquiétude. Cela sème le doute. Donc, il ne faut pas parler de ces questions.

Je crois qu'il faut parler de tout. C'est mon opinion de journaliste¹. Est-ce que vous avez rencontré les mêmes objections ?

Abbé CEKADA

Oui, pour la deuxième objection, la réponse est très simple. **Il faut réfuter**. On commence avec les principes de la théologie sacramentelle qui sont très clairs. Il faut la réfuter avec des citations des rites orientaux, etc.

Pour la troisième position, **il faut examiner** cette question précisément **parce que c'est très grave**. Les conséquences sont très graves pour la prêtrise, pour le sacerdoce, pour l'avenir de l'Eglise catholique. Monseigneur LEFEBVRE, lui-même, a essayé de sauver la prêtrise, le sacerdoce catholique. C'est le but de l'apostolat de Monseigneur LEFEBVRE. Donc, il faut vraiment examiner cette question. A mon avis, Monseigneur LEFEBVRE avait une déception² à propos de cette question.

Serge de BEKETCH

On m'a dit que Monseigneur LEFEBVRE avait eu cette position à un certain moment. Ensuite, il est revenu en disant qu'il avait été convaincu que finalement, les rites orientaux avaient été réintégrés. Et donc que le sacre des évêques était valide.

Abbé CEKADA

En 1982, j'ai entendu dire qu'une étude sur les questions du nouveau rite de consécration épiscopale avait été faite par des membres de la fraternité dans le district allemand (abbé BISSIG, abbé BAUMANN, abbé SCHMIDBERGER). L'année suivante, il y a un prêtre américain qui a parlé avec Monseigneur LEFEBVRE. Il a demandé à Monseigneur s'il avait changé sa position. Monseigneur LEFEBVRE a dit que oui apparemment c'est valide. Il a indiqué l'abbé SCHMIDBERGER qui a dit que c'est la nouvelle forme des rites orientaux.

¹ Note de Rore : **Merci à M. Serge de Beketch** pour son travail professionnel de journaliste, sans peur de la vérité, qui a osé rompre le mur du silence que tous voudraient imposer sur ce sujet qui pourtant est de la première importance pour la vie des fidèles. Comme il le dit lui-même : *c'est trop grave !*

Nous souhaitons qu'il puisse monter une *disputatio* sérieuse et honnête sur ce sujet, qui mériterait même un **colloque international**. L'idée est lancée.

² Note de Rore : **Deception en anglais signifie Tromperie. Il faut donc lire que Mgr Lefebvre a été trompé.**

Mais il y a une chose assez intéressante ; j'ai lu sur Internet des documents écrits par Thilo STOPKA, ancien séminariste de Zaitzkofen, séminaire de la Fraternité Saint-Pie X en Allemagne. Thilo STOPKA avait demandé au supérieur du séminaire d'avoir la permission d'examiner le dossier sur la question du nouveau rite³. Effectivement, dans le dossier, il a trouvé une étude de **quelques lignes**, c'est tout. Il a aussi trouvé un texte de Rome avec une transcription de rites orientaux réfutant tous les cas d'invalidité du nouveau rite de consécration épiscopale. Monseigneur LEFEBVRE était déçu⁴.

Serge de BEKETCH

Est-ce que vous avez l'intention de poursuivre cette démarche ou d'abandonner ce travail ? Qu'elle est votre attitude devant l'absence de réaction ?

Abbé CEKADA

En tout cas, j'ai l'intention de continuer. Pour la grande question de la consécration épiscopale du nouveau rite, il faut en tout cas **continuer les recherches, c'est très important**.

Serge de BEKETCH

C'est une question un peu bizarre que je vais vous poser. Etant donné la connaissance que vous avez du sujet, est-ce qu'il vous paraît vraisemblable que l'absence apparente d'intérêt que manifeste la Fraternité Saint-Pie X à l'égard de cette question, est en rapport avec la période préélectorale pour désigner le futur successeur de Monseigneur LEFEBVRE ?

Abbé CEKADA

Je ne suis pas sûr. Peut-être que par le silence, ils admettent que mes arguments sont bons. Ils sont aussi peut-être devenus des "trappistes" avec vœu de silence.

Serge de BEKETCH

On n'a pas été informé directement mais c'est possible aussi. Ce serait pas mal d'ailleurs, être trappiste est une belle vocation.

Je persiste à dire que c'est une question qui mérite que l'on s'y intéresse sérieusement et que l'on en parle. Est-ce que l'abbé HERY veut intervenir ? Je suppose que vous avez connaissance de cette question.

Abbé HERY

De la question oui, de l'étude de Monsieur l'Abbé pas particulièrement. **Je n'ai pas étudié la théologie, ni l'histoire de ces rites de consécration épiscopale.**

Simplement pour le point de la position qui était celle de Monseigneur LEFEBVRE, je voulais juste apporter cette précision. Monseigneur LEFEBVRE avait signé un protocole d'accord avec le Cardinal RATZINGER le 05 mai 1988. Il y avait un paragraphe concernant intégralement tous les rites des sacrements selon PAUL VI et qui étaient reconnus par Monseigneur LEFEBVRE comme étant valides. Il n'y avait pas d'exception pour la consécration épiscopale⁵. C'était donc sa position d'en reconnaître la validité officiellement. On sait que ces protocoles du 05 mai 1988 n'ont pas eu de suite mais ce n'est pas pour cette raison. Monseigneur LEFEBVRE ne s'est pas rétracté de ce qu'il avait signé là. Il a seulement refusé de

³ Note de Rore : Relire l'important : http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf

⁴ Note de Rore : **Deceived en anglais signifie trompé. Il faut donc lire que Mgr Lefebvre a été trompé.**

⁵ Note de Rore : Rappelons quand même que lors des sacres des quatre évêques, **Mgr Lefebvre a utilisé sans hésiter l'ancien rite.**

signer un papier supplémentaire où on lui demandait de reconnaître ses erreurs sans dire lesquelles.

Cela veut dire que Monseigneur LEFEBVRE était convaincu de la validité de ces sacres épiscopaux. C'est pourquoi ayant tranché la question pour des raisons à la fois théologiques à la fois prudentielles parce que si les sacres épiscopaux ne sont plus valides, on n'est plus dans une thèse comme le sédévacantisme que Monseigneur LEFEBVRE aussi avait récusée mais là on est dans **l'ecclésiovacantisme**. Cela va très loin. **C'est vrai que c'est une question qu'il faut examiner. Je suis d'accord.** Je crois que mon confrère Monsieur l'Abbé DE TA-NOÛARN prépare le prochain numéro d'« *Objections* » sur ces questions⁶.

Abbé CEKADA

J'ai lu l'article écrit par un frère bénédictin américain, le frère **Ansgar Santogrossi** J'ai parlé quelque fois avec le Frère Ansgar Santogrossi. Cet article critique l'ancienne forme de PIE XII en disant qu'elle est vague, etc, que les termes dans cette forme ne sont pas clairs. Pour moi, c'est un peu bizarre. Il ne cite pas de théologiens de théologie morale, il ne cite pas de textes orientaux. On ne peut pas utiliser l'argument de ce bon frère parce que **si dans la forme essentielle du sacrement manque un terme pour la potestas ordinis, pour le pouvoir de l'ordre, il en est fini de la validité, en conséquence de tous les principes de la théologie catholique pour les sacrements.**

Abbé HERY

Oui mais tout le problème est de savoir quelle est la forme essentielle. C'est une question qui reste débattue dans l'Eglise⁷ et qui n'est pas tranchée définitivement concernant le sacre épiscopal. Après on peut toujours dire que ça manque. Mais que ça manque à quoi ? Tant que l'on n'a pas dit à quoi, on tourne en rond.

Serge de BEKETCH

*Je vous remercie Monsieur l'Abbé HERY d'avoir pris la parole. C'était totalement imprévu, je le précise. Vous n'étiez pas venu pour parler de ces questions mais cela permet de montrer qu'il y a une amorce de discussion, de débat et il ne peut en sortir que du bien. J'en suis convaincu. Monsieur l'Abbé CEKADA, je vous remercie beaucoup. Je me permettrai de vous rappeler dans quelque temps pour voir si les choses avancent, **si enfin quelqu'un accepte de vous porter la contradiction et d'engager avec vous ce que l'on appelle la disputatio.***

Fin du verbatim de l'interview

⁶ Note de Rore Sanctifica : Dès sa parution nous vous informerons de nos commentaires et critiques. Espérons que ce travail sera un peu plus sérieux que tous les précédents.

⁷ Note de Rore Sanctifica : **C'est faux**, l'abbé Hery prouve ici qu'il avait raison d'affirmer son **incompétence** sur ce sujet: « *Je n'ai pas étudié la théologie, ni l'histoire de ces rites de consécration épiscopale* ».

Depuis la proclamation de Pie XII de sa **CONSTITUTION APOSTOLIQUE SACRAMENTUM ORDINIS** sur les Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat (30 novembre 1947) tout est étudié et solennellement défini :

« *C'est pourquoi, après avoir invoqué la lumière divine, en vertu de Notre suprême Autorité apostolique et en pleine connaissance de cause, Nous déclarons et, autant qu'il en est besoin, Nous décidons et décrétons ce qui suit : la matière et la seule matière des Ordres sacrés du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat est l'imposition des mains ; de même, **la seule forme sont les paroles qui déterminent l'application de cette matière, paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels, à savoir le pouvoir d'ordre et la grâce de l'Esprit-Saint, paroles que l'Église accepte et emploie comme telles** ».* Pie XII, 1947

http://www.a-c-r-f.com/documents/PIE_XII-Sacramentum_Ordinis.pdf